



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

90e anniversaire de l'Office national des anciens combattants

Question écrite n° 86486

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants de quelle façon sera célébré cette année le 90e anniversaire de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, créé en 1916, et qui, depuis, oeuvre au service du monde combattant.

Texte de la réponse

La commémoration du 90e anniversaire de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) a pour but de valoriser son action tant dans le domaine de la mémoire que de la solidarité, et de démontrer le dynamisme des instances paritaires de l'ONAC et du monde combattant en général. Cette commémoration sera déclinée au niveau national et dans chaque département. Les différentes manifestations, dont le point de départ a été l'inauguration d'une exposition aux Invalides sur la Grande Guerre par le ministre délégué aux anciens combattants, s'étendront de mars à novembre 2006. Dans les départements, les manifestations principales seront les suivantes : l'organisation d'un conseil départemental des jeunes, au sein de chaque service départemental, calqué sur les conseils municipaux ou généraux de jeunes, qui permettra à des enfants de classes de CM1 ou CM2 de comprendre ce qu'est l'ONAC, son histoire, son mode d'administration et ses missions, il débouchera sur la rédaction d'un vœu pour l'avenir autour d'une valeur choisie par les enfants, ce vœu sera ensuite inclus dans un recueil ; chaque école de reconversion professionnelle (ERP) et chaque maison de retraite de l'ONAC organiseront une journée portes ouvertes avec démonstration des savoir-faire dans les ERP, présentation d'expositions, éventuellement en associant des enfants scolarisés dans les maisons de retraite ; la diffusion d'une exposition 1914-1918 réalisée par l'ONAC en partenariat avec la direction du patrimoine et des archives (DMPA) du département ministériel par chaque service départemental, et constituée de vingt panneaux complétés de sept panneaux sur le Bleu et de trois sur l'établissement public ; la remise solennelle d'un exemplaire d'un livre historique réalisé pour le 90e anniversaire de l'ONAC par les directeurs de services départementaux à chaque préfet lors des cérémonies du 11 novembre 2006. Ces différentes manifestations permettront également de mettre en valeur l'oeuvre nationale du Bleu et de France dont l'action de solidarité au bénéfice des anciens combattants mérite d'être mieux connue de l'ensemble des Français.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86486

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1723

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4917